

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2023
---	--

NOMBRE DE CONSEILLERS	L’an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre août, à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	
Présents : 14	
Pouvoir : 4	
Absents ou excusés : 5	

Présents : Didier LAULAN (maire) - Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Françoise LANUSSE - Jean-Claude MOTHEs - Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Arnaud OMNES – Nathalie RACOLIN - - Laurence LAGARDERE – Nadège COUSTURES - Patricia CONSTANS – Éric POUTAYS – Jean TAUGERON -

Absents ou excusés : - Stéphane RIEUCROS-FOREST – Anne-Laure VAILLANT - Frédéric OLAYA – Isabelle LOUVIERS - Philippe BOUIN -

Procurations : Anne-Laure VAILLANT à Alain JUZEAU – Stéphane RIEUCROS-FOREST à Jean-Claude MOTHEs – Frédéric OLAYA à Arnaud OMNES -

Secrétaire de séance : Françoise LANUSSE

Date de convocation : 19 août 2023

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l’unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, suite à la démission de Monsieur Fabrice BERNADET, 1er adjoint, acceptée par Monsieur le Préfet et notifiée en Mairie, Monsieur Philippe BOUIN (suivant éligible de la liste) a été nommé conseiller municipal et convoqué à la présente réunion.

À ce jour, le conseil municipal est complet.

DETERMINATION DU NOMBRE D’ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints au maire relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Par délibération du 26 mai 2020, le nombre d’adjoints au maire avait été fixé à cinq.

Suite à la démission de Monsieur Fabrice BERNADET du poste de 1er adjoint, il est proposé de porter à quatre le nombre de postes d'adjoint.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer à quatre le nombre de postes d'adjoint au maire.

La liste des adjoints au Maire est ainsi établie :

1^{er} adjointe : Martine SAINT-BLANCARD

2^{ème} adjoint : Alain JUZEAU

3^{ème} adjointe : Françoise LANUSSE

4^{ème} adjoint : Jean-Claude MOTHE

Monsieur le Maire donnera de nouvelles délégations aux adjoints par arrêté.

DELEGUES COMMUNAUX AU SMAHBB

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique Beuve Bassanne indiquant la clé de répartition du nombre de délégués communaux.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable et d'Assainissement des bassins versants de la Bassanne, du Dropt et de la Garonne.

Suite à la démission de Monsieur Fabrice BERNADET, de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique Beuve Bassanne

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- Madame Martine SAINT-BLANCARD, en qualité de déléguée suppléante au SMAHBB

Eric POUTAYS est le délégué titulaire au SMAHBB.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ au S.D.E.E.G

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde indiquant la clé de répartition du nombre de délégués communaux.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde

Suite à la démission de Monsieur Fabrice BERNADET de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de délégué communal titulaire au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne en qualité de délégué communal titulaire : Monsieur Alain JUZEAU, Adjoint au maire

COMMISSIONS CDC DU SUD GIRONDE

Pour les commissions de la Communauté de communes du Sud Gironde, sont désignés en qualité de représentants de la commune :

- Commission finances : Alain JUZEAU
- Commission transition énergétique : Didier LAULAN

Questions diverses

- Sécurisation des entrées de bourg : Didier Laulan a rencontré M. Werlen, centre routier de Langon, pour la sécurisation des entrées de bourg. Des simulations d'écluse pourront être mises en place.
- Projet Boulangerie : la commission de recrutement d'un boulanger-pâtissier sera composée de l'ensemble des conseillers municipaux. Les 2 candidats connus à ce jour seront invités à présenter leur projet.
- Travaux école : Françoise Lanusse présente les travaux réalisés durant l'été par le personnel communal (agents de l'école et agents du service technique) à l'école, dont les peintures du couloir du primaire, préau, etc....

CONSEILLERS MUNICIPAUX		SIGNATURES/OBSERVATIONS
Le Maire	Didier LAULAN	
Le secrétaire	Françoise LANUSSE	
Martine SAINT-BLANCARD		
Alain JUZEAU		
Françoise LANUSSE		
Jean-Claude MOTHE		
Eric POUTAYS		
Michèle SECHAN		
Thierry BERTO		
Stéphane RIEUCROS-FOREST		Excusé
Nathalie RACOLIN		
Patricia CONSTANS		
Frédéric OLAYA		Excusé
Laurence LAGARDERE		
Nadège COUSTURES		
Anne-Laure VAILLANT		Excusée
Arnaud OMNES		
Philippe BOUIN		Absent
Jean TAUGERON		
Isabelle LOUVIERS		Excusée